

LE SAVOIR POUR NOURRIR LE MONDE

Déclaration annuelle d'exercice en société 2025-2026 Société par action (S.P.A.) Propriétaire UNIQUE

Notes

- 1. Une déclaration d'entreprise doit être produite **annuellement avant le 31 mars** pour chaque société au sein de laquelle un agronome, actionnaire ou associé, exerce des activités professionnelles en agronomie.
- 2. Références : <u>Règlement sur l'exercice de la profession d'agronome en société</u> (ci-après « Règlement »), <u>Code de déontologie des agronomes</u>, <u>Code des professions</u> (art. 187.11 et suivants).
- 3. S'il s'agit de votre première déclaration, veuillez joindre votre certificat de constitution.

Section 1 – Identifica	tion de la société <mark>(oblig</mark> a	atoire)	_				
Nº d'entreprise du Québec (NEQ) :		Date de constitution (jj/mm/aaaa) :					
Secteur d'activité principal :							
Nom ou dénominatio	n sociale inscrite au Re	gistraire des entreprises du Québec :					
Autres noms ou dénon	ninations sociales utilisée	s au Québec pour cette société :					
1.							
2.							
3.							
Adresse – Siège soci	al		_				
Nº civique :	Adresse:						
Bureau :	Ville :						
Province :	Code postal:	Pays :					
Nº téléphone :	Co	Courriel :					
La société possède-t-e	elle d'autres établissemen	ts (places d'affaires) au Québec? Oui Non					
Si vous avez répondu vous pouvez joindre u		es des autres établissements. Si l'espace est insuffisant,					
Adresse 1			_				
Nº civique :	Adresse :						
Bureau :	Ville :						
Province :	Code postal :	Pavs :					

Adresse 2

Nº civique : Adresse :

Bureau: Ville:

Province: Code postal: Pays:

Adresse 3

Nº civique : Adresse : Bureau : Ville :

Province: Code postal: Pays:

Section 2 – Identification du répondant : actionnaire ou associé (obligatoire)

Section 3 – Attestation d'assurance de la société contre les fautes professionnelles de ses membres

Conformément au <u>Règlement sur l'assurance responsabilité des agronomes</u>, et afin d'être autorisé à exercer conformément au présent règlement, l'agronome propriétaire et actionnaire, doit fournir et maintenir pour cette entreprise, soit par contrat d'assurance ou de cautionnement, soit par l'adhésion à une assurance collective contractée par l'Ordre, soit par la souscription à un fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle établi à l'article 86.1 du Code des professions (C-26), une garantie contre la responsabilité que cette société peut encourir en raison des fautes commises par l'agronome dans l'exercice de sa profession au sein de cette société.

La garantie doit prévoir un montant de garantie d'au moins 1 000 000 \$ par réclamation.

Veuillez sélectionner :

Je déclare que la société est assurée auprès de **Beneva**. (Cochez si vous avez souscrit à l'assurance de l'Ordre lors du renouvellement 2025-2026)

SI AUTRE ASSUREUR QUE BENEVA:

Je déclare que la société est assurée auprès d'un **autre assureur** que Beneva et que cette assurance est **conforme** au *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes.*

Indiquez le nom de l'assureur :

De plus, vous devez compléter et nous retourner l'Annexe I : Formulaire - Annexe I

Section 4 – Documents obligatoires à joindre à la déclaration

Selon le type de société, veuillez vérifier que tous les documents requis sont joints à votre déclaration en **cochant** les cases dans le tableau.

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS (S.P.A.)

DOCUMENTS À REMETTRE ANNUELLEMENT (cochez)

Autorisation écrite irrévocable (Annexe B) dûment signée par le membre-propriétaire de la société¹

Attestation et l'engagement (Annexe B) dûment signée par le membre-propriétaire de la société².

Confirmation écrite de l'assureur attestant que la société détient une garantie contre les fautes professionnelles des membres de l'Ordre des agronomes du Québec. (Pour la société n'adhérant pas au contrat collectif d'assurance responsabilité professionnelle offert par *Beneva* via l'Ordre).

Si vous n'avez jamais produit de déclaration, veuillez fournir les documents ci-dessous. (cochez)

(Ceux-ci ne seront plus requis lors de vos prochaines déclarations)

Copie du certificat d'attestation émis par le Registraire des entreprises du Québec (peut être commandé en ligne sur le site internet du REQ)

Copie certifiée du certificat de conformité émis par Industrie Canada ou par l'autorité compétente (ailleurs au Canada). (S'il s'agit d'une société qui n'a pas été constituée au Québec.)

¹ À titre d'agronome membre et propriétaire de la société vous devez autoriser par écrit et de façon irrévocable, le droit aux personnes, aux comités, au conseil et au tribunal mentionnés à l'article 192 du Code des professions d'exiger de toutes personnes la communication d'un renseignement ou d'un document visé à l'article 9 du Règlement.

Pour ce faire, vous devez compléter et signer l'Annexe A.

² À titre d'agronome membre et propriétaire de la société, vous devez attester le contenu de la déclaration et vous engagez à effectuer des mises à jour des renseignements transmis dans la présente déclaration. Pour ce faire vous devez compléter et signer l'Annexe B.



LE SAVOIR POUR NOURRIR LE MONDE

	Autorisation éc	rite et irrévocable				
Je, soussigné(e),						
· • • • · · · · · · · · · · · · · · · ·	NOM DU REPRÉSENTANT L	DÛMENT AUTORISÉ DE LA SOCIÉTÉ	, EN LETTRES MOULÉES			
en ma qualité de,			, propriétaire unique de la			
	TITRE AU SEIN DE LA SOCI	ÉTÉ				
société	NOM DE LA SOCIÉTÉ					
oituée ou	NOM DE LA SOCIETE					
située au	ADRESSE COMPLÈTE DE L	A SOCIÉTÉ				
	er copie de tout docume		à l'article 192 du Code des lèglement sur l'exercice de			
L'article 192 du Code des	professions prévoit ce qui	i suit :				
	d'un tel dossier ou docume		el, requérir la remise de tout ournisse tout renseignement,			
	professionnelle ou un me able de l'inspection profess		un expert de ce comité ainsi mément à l'article 90;			
2° un syndic, un expert qu fonctions d'enquête;	u'un syndic s'adjoint ou un	e autre personne qui l'ass	siste dans l'exercice de ses			
3° un comité de révision visé à l'article 123.3 ou un membre de ce comité;						
4° un conseil de discipline ou un membre de ce conseil;						
5° le Tribunal des professions ou un de ses juges;						
6° tout comité d'enquête fo de l'ordre;	ormé par un conseil d'admi	nistration, un membre d'u	n tel comité ou un enquêteur			
7° tout administrateur dés	signé par le gouvernement	en vertu de l'article 14.5;				
	mité ou un membre d'un 5 à 45.2, 46.0.1, 48 à 52.		onseil d'administration pour			
d'un tel dossier ou docu		eignements et il ne peut	emande, permettre l'examen invoquer son obligation de			
En foi de quoi, j'ai signé à	VI	II.E	ce			
	VII	-LL	AIVIVLL / IVIOIO / JOUR			
x	T DÛMENT AUTORISÉ DE LA SOCIÉTE					
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT	F DÛMENT AUTORISÉ DE LA SOCIÉTE	<u>,</u>				



LE SAVOIR POUR NOURRIR LE MONDE

Attestation et engagement

Exercice financier 2025-2026

Je, soussigné(e),	
NOM DU MEMBRE / RÉPONDANT EN LETTRES MOULÉES	
résidant au,	
atteste que <mark>(cochez toutes les cases)</mark> :	
Je suis la personne autorisée à signer la déclaration modificative.	
Les renseignements déclarés sont complets, conformes et exacts et que le accompagnent la déclaration sont toujours en vigueur.	s documents requis qui
Toutes les conditions prévues aux articles 1 ou 2 du Règlement sur l'ex d'agronome en société, selon le type de sociétés, sont respectées. Ces condi les statuts de la société ou stipulées au contrat de la société.	
et m'engage à <mark>(cochez toutes les cases)</mark> :	
Mettre à jour les renseignements contenus à la déclaration si des modifica la période en cours. (Période : 1er avril au 31 mars)	tions surviennent durant
Aviser l'Ordre de toute modification aux renseignements fournis dans la transmettant le formulaire « Déclaration modificative » dans les 30 jours s	•
Aviser l'Ordre lorsque l'une des conditions prévues au Règlement ou au des professions n'est plus remplie.	ı chapitre VI.3 du Code
En foi de quoi, j'ai signé àcece	ANNÉE / MOIS / JOUR
x	
SIGNATURE DU MEMBRE / RÉPONDANT	NUMÉRO DE MEMBRE

Votre déclaration modificative doit être transmise dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur des changements.

Par courriel: Sylvie Lefebvre, technicienne juridique

sylvie.lefebvre@oaq.qc.ca

Consultez le site web de l'Ordre pour en savoir plus sur l'exercice en société et le Règlement en cliquant sur le lien suivant : https://oaq.qc.ca/membres/profession/exercice-en-societe/

RAPPEL - Documents à transmettre :

Registre des entreprises du Québec (REQ) à jour démontrant les modifications apportées

Si des modifications sont apportées à la société qui n'a pas été constituée au Québec : Copie certifiée du certificat de conformité émis par Industrie Canada

Si la section assurance a été modifiée avec un assureur autre que Beneva: remettre l'**Annexe I**, disponible sur le lien suivant : <u>Annexe I - autre assureur</u>